



C.PCT 972
76

Le 19 décembre 2003

Madame,
Monsieur,

1. La présente circulaire, qui est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fournit des informations sur les modifications apportées à la présentation, à la structure et au contenu de la *Gazette du PCT* sous forme électronique (ci-après dénommée "*Gazette électronique du PCT*"). Elle est également adressée à certaines organisations non gouvernementales et à certains utilisateurs des données du PCT.
2. Comme vous le savez certainement, suite à la modification apportée à la règle 86 du PCT (*Gazette*) lors de la vingt-quatrième session de l'Assemblée de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets (qui s'est tenue du 16 septembre au 1^{er} octobre 1997), la publication de la *Gazette du PCT* sur papier et sous forme électronique a débuté le 1^{er} janvier 1998 (voir l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/pct/fr/gazette/gazette.htm>). À l'origine, la *Gazette électronique du PCT*, disponible en versions anglaise et française, donnait accès, sous une forme se prêtant à la recherche, aux données bibliographiques et aux abrégés, ainsi qu'aux dessins des demandes internationales publiées (voir l'instruction 407 des *Instructions administratives du PCT*).
- ./ 3. L'annexe de la présente circulaire contient des explications détaillées sur les modifications apportées à la *Gazette électronique du PCT* qui ont été testées dans le courant de l'année 2003 et qui vont être introduites dans la nouvelle version.

/...

4. La plupart des nouvelles caractéristiques et fonctions décrites dans l'annexe ont été testées au moyen du prototype de recherche en texte intégral dans la base de données du PCT, qui a été mis en service sur le site Internet de l'OMPI en 2003 (voir l'adresse suivante : <http://ipdl.wipo.int/fr/search/search.shtml>). Le prototype, suite aux essais effectués, aux commentaires des utilisateurs et aux nouvelles améliorations qui lui ont été apportées dans le courant de l'année, deviendra, à compter du 1^{er} janvier 2004, la version de production de la *Gazette électronique du PCT*. Désormais, la *Gazette électronique du PCT* sera améliorée en permanence. Les observations et les suggestions des utilisateurs de la *Gazette électronique du PCT* portant sur les services proposés restent les bienvenues.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général

Pièce jointe : Annexe – Modifications apportées à la *Gazette électronique du PCT*

MODIFICATIONS APPORTÉES
À LA GAZETTE ÉLECTRONIQUE DU PCT

Images des brochures publiées à la date de la publication internationale

1. La *Gazette électronique du PCT* donnera accès aux images des pages des brochures publiées à la date de la publication internationale.

Texte intégral de la description et des revendications

2. La *Gazette électronique du PCT* donnera accès au texte intégral de la description et des revendications des demandes internationales publiées dans des langues qui utilisent des caractères romains (allemand, anglais, espagnol et français). Le texte en version consultable des revendications et des descriptions des demandes internationales publiées sera disponible dès que possible après la publication internationale (en règle générale, deux à trois jours après la date de publication) et il est déjà disponible pour les demandes internationales publiées depuis avril 1998.

3. Le texte intégral de la description et des revendications est accessible à partir de la page principale de toute rubrique de la gazette, au moyen d'un lien intitulé "Description et revendications" qui indique la taille du fichier électronique. À côté de ce lien, le lien pointant vers les images de la demande telle qu'elle a été publiée a été renommé "Images".

4. Les éléments de la description et des revendications pourront également être consultés à partir de la page de recherche dans la base de données du PCT; les utilisateurs de la gazette pourront opter pour une recherche portant soit sur la "page de couverture" (qui comprendra les données bibliographiques et l'abrégé) soit sur le "texte intégral" (qui contiendra la description et les revendications).

5. Il convient de noter que la saisie de la description et des revendications s'effectue par un procédé de numérisation et reconnaissance optique des caractères (ROC). Par conséquent, il est possible que certains termes ou caractères ne soient pas reconnus par le processus ROC; ceux-ci seront soulignés en rouge dans le texte de la description ou des revendications.

Données de publication à nouveau

6. La *Gazette électronique du PCT* contient également des données relatives aux demandes internationales qui ont été publiées à nouveau à partir d'avril 1998. En conséquence, les demandes qui ont été publiées à nouveau apparaîtront dans la liste des résultats de la recherche conduite dans la *Gazette électronique du PCT* avec l'indication "Repub: [date]".

7. Dans le cas d'une publication à nouveau, on trouvera sur le haut de la page de chaque rubrique de la gazette une indication selon laquelle cette publication à nouveau est une version corrigée ou révisée de la publication (antérieure). La date de la nouvelle publication sera indiquée sous le code INID (48). Les informations sur les versions corrigées ou révisées seront indiquées, sous le code INID (15), au moyen d'un renvoi au numéro de la *Gazette du PCT* (sur papier) contenant la rubrique correspondante dans la section II. Dans la mesure du possible, le texte même de la rubrique figurant dans la section II (indiquant les raisons de la publication à nouveau de la demande) sera reproduit. Le code INID (88) sera aussi ajouté pour indiquer la date de publication du rapport de recherche internationale.

8. Par ailleurs, le Bureau international donnera accès aux images des pages publiées à nouveau en créant des liens pointant vers les fichiers PDF contenant les pages concernées. Par conséquent, les déposants et les tiers pourront non seulement prendre connaissance de la publication à nouveau d'une demande internationale et des raisons de celle-ci mais aussi reconstituer leur propre version actualisée de la demande publiée en associant les images de la version de la brochure telle qu'elle a été publiée (voir le paragraphe 1 ci-dessus) et les images des pages publiées à nouveau dans la gazette.

Liens vers la définition des codes INID

9. Une nouvelle amélioration sera apportée à la *Gazette électronique du PCT* avec la création de liens associés aux codes INID eux-mêmes : en maintenant le curseur sur le code, on pourra afficher la définition correspondante dans la barre d'état du navigateur, alors qu'en cliquant sur le code, on fera apparaître une boîte de dialogue contenant cette définition.

Changements apportés à la présentation

10. La version actuelle de la *Gazette électronique du PCT* permet aux utilisateurs de varier la présentation des données relatives à la demande internationale au moyen des options "de base", "Gazette" et "Première page", qui affichent chacune les mêmes données, mais d'une manière légèrement différente. La nouvelle version de la gazette sera simplifiée moyennant le retour à une présentation unique (celle actuellement intitulée "de base") et la suppression des formats "Gazette" et "Première page". En outre, l'indication "(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE" apparaîtra au-dessus de chaque rubrique de la gazette.

11. Compte tenu de ces modifications, la possibilité de formater une page de la *Gazette électronique du PCT* en fonction de la taille (petite ou grande) de l'image du dessin publié avec la demande internationale sera aussi supprimée. La petite image constituera la configuration par défaut, mais il restera possible de l'agrandir en cliquant dessus.

12. D'autres modifications concernant la présentation et la structure de la gazette ont aussi été mises en œuvre en fonction de la réorganisation du site de l'OMPI consacré à la Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI).

[Fin de l'annexe]